





Que vous souhaitiez faire un don important à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal dès maintenant ou à votre décès, les polices d'assurance vie peuvent être un excellent moyen de réaliser ce rêve. Il existe plusieurs façons de les utiliser stratégiquement.



CÉDER UNE POLICE D'ASSURANCE VIE EXISTANTE

Vous transférez une police d'assurance vie existante au profit de l'Oratoire – afin que ce dernier devienne propriétaire et bénéficiaire – de la police.

Les avantages :

- Vous profitez d'un actif dont vous n'avez plus besoin pour faire un don important à l'Oratoire.
- Avec votre accord, l'Oratoire peut disposer de cette police de votre vivant et utiliser le produit de cette vente pour un usage immédiat.
- Vous obtenez, au moment du transfert, un reçu pour don qui correspond à la juste valeur marchande de la police et, si vous payez encore des primes, un reçu annuel pour celles-ci.

NOTE Il se pourrait que ce transfert d'assurance vie donne lieu à un gain imposable basé sur la différence entre la valeur de rachat de la police et son coût de base rajusté. Contactez votre courtier, comptable et/ou fiscaliste pour vous informer.



SOUSCRIRE UNE NOUVELLE POLICE D'ASSURANCE VIE

Vous souscrivez une nouvelle police d'assurance vie au profit de l'Oratoire – qui devient propriétaire et bénéficiaire – tout en payant les primes.

Les avantages :

 Vous recevez un reçu annuel pour don pour les primes que vous aurez versées durant l'année.



Police d'assurance vie

Programme de dons planifiés de l'Oratoire





DÉSIGNER L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH BÉNÉFICIAIRE D'UNE POLICE EXISTANTE OU D'UNE NOUVELLE POLICE

Vous désignez l'Oratoire bénéficiaire d'une police d'assurance vie, idéalement de manière irrévocable.

Les avantages :

· Un reçu pour don est remis à votre succession au moment de votre décès au montant du capital assuré.



REMPLACER DU CAPITAL

Faites un don immédiat à l'Oratoire, en argent ou en lui transférant des titres cotés en bourse. Vous utilisez les économies d'impôts générées par le reçu pour don pour souscrire une police au bénéfice de votre succession.

Les avantages :

Vous faites un don important à l'Oratoire tout en protégeant votre succession.



UNE ASTUCE

Réduisez les coûts des primes à payer en faisant don à l'Oratoire de titres cotés en bourse d'une valeur équivalente à vos primes. En effet, en transférant des titres plutôt qu'en les vendant pour utiliser le produit pour payer les primes, vous bénéficiez de l'exemption de l'impôt sur le gain en capital de vos titres cédés, ce qui réduit le coût réel des primes.

NOTE

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il est toujours recommandé de consulter vos conseillers professionnels (comptable, fiscaliste, notaire, avocat, etc.).



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Alexandrine Raczinski

Directrice

Programme des dons planifiés 514 733-8211 poste 3142 araczinski@osj.qc.ca

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal 3800, chemin Queen-Mary Montréal (Québec) H3V 1H6 514 733-8211 / 1 877 672-8647